

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-118

« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le lundi 1^{er} juillet, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Villebois, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 24 juin 2024 - Secrétaire de séance : Joël BRUNET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 59 - Nombre de pouvoirs : 13 - Nombre de votants : 72

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Elisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Alexandra COCHET (née PLATTET), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Murielle KIRCHHOFF, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Jean-Pierre BLANC), Christian de BOISSIEU (à Aurélie PETIT), Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Stéphanie PARIS (à Thierry DEROUBAIX), Gérard BROCHIER (à Patrice MARTIN), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Jean-Alex PELLETIER (à Régine GIROUD), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jehan-Benoît CHAMPAULT (à Pascal PAIN), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Roselyne BURON (par Bernard GUERS).

Etaient excusés et suppléés : Lionel CHAPPELLAZ (par Alexandra COCHET), Patrick MILLET (par Murielle KIRCHHOFF).

Etaient excusés : Liliane FALCON, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Maël DURAND, Mohammed EL MAROUDI, Gaël ALLAIN.

Objet : Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'installation et l'exploitation d'une activité commerciale de food-truck dans la Zone d'Activités « En Beauvoir » à Château-Gaillard

VU l'avis favorable de la commission économie et environnement du 5 juin 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 juin 2024 ;

M. Daniel FABRE, vice-président, rappelle que la CCPA gère actuellement 32 zones d'activités économiques sur son territoire, dont celles de la Commune de Château Gaillard : la ZAE de Laya et la ZAE en Beauvoir, qui accueillent près de 150 entreprises (TPE, PME), représentant plus de 700 salariés.

Suite à la fermeture consécutive de deux restaurants sur la commune de Château-Gaillard, l'offre de restauration semble insuffisante au regard des besoins exprimés par les entreprises.

Afin de pallier ce manque et proposer aux salariés des entreprises et à leurs clients une offre de restauration complétant l'offre existante, la commission développement économique propose de mettre à disposition sur la ZAE en Beauvoir (parcelle ZR 415), un emplacement pour l'installation de food trucks.

La mise à disposition de cet emplacement fera l'objet de la signature d'une convention d'occupation personnelle, précaire et révocable, d'une durée d'un an avec le ou les candidats sélectionnés, ainsi que du versement d'une indemnité annuelle forfaitaire.

La commission souhaite que la sélection des food trucks soit effectuée via un appel à manifestation d'intérêt (AMI). Les modalités de cet appel à manifestation d'intérêt sont précisées dans le cahier des charges annexé aux présentes. Il précise notamment les critères de sélections des candidats ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

.../...

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE la création d'un emplacement dédié à l'installation de food-trucks sur la parcelle ZR 415 situé ZAE en Beauvoir à Château-Gaillard.
- AUTORISE le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt.
- DIT que les conditions d'occupation sont définies dans le cahier des charges en annexe.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention d'occupation temporaire.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 4 juillet 2024
Publiée le 05 JUL. 2024*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

